

En Île-de-France, un ménage sur dix en situation de vulnérabilité énergétique dans son logement

Insee Analyses Île-de-France • n° 217 • Février 2026



En 2021, un ménage francilien sur dix est en situation de vulnérabilité énergétique. L'Île-de-France se distingue comme la région la moins exposée du territoire national. Cela s'explique par des revenus plus élevés, une proportion plus faible de maisons et un climat tempéré limitant les besoins de chauffage. Cependant, les ménages modestes, les personnes seules et les jeunes apparaissent plus vulnérables. Les logements anciens et mal isolés concentrent une part importante des situations à risque.

À l'horizon 2030, une hausse prolongée et sensible des prix de l'énergie pourrait faire augmenter sensiblement la part de ménages vulnérables. En l'absence de toute rénovation thermique de leurs logements, elle atteindrait 15 % en cas d'accroissement des prix de l'énergie de 50 %. Des politiques de rénovation ambitieuses permettraient, à l'inverse, de diviser le nombre de ménages vulnérables par deux d'ici 2050.

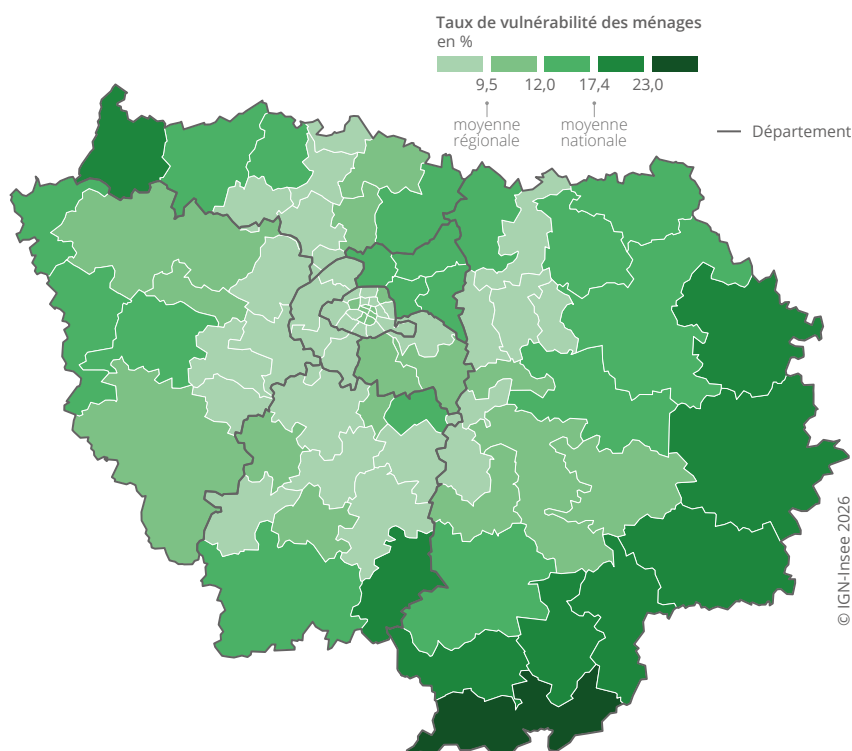
En partenariat avec :



Depuis plusieurs années, la lutte contre la précarité énergétique constitue un enjeu majeur des politiques publiques. Celle-ci a été encadrée par différentes lois : dès 2010 avec les lois Grenelle II, puis les lois de transition énergétique pour une croissance verte en 2015, Énergie-climat en 2019, et plus récemment, Climat et résilience en 2021. Pour le logement, la lutte contre la précarité énergétique nécessite une amplification de la rénovation énergétique.

La vulnérabilité énergétique désigne une exposition au risque de ne pas pouvoir maintenir un confort thermique standard dans son logement. La notion de précarité, quant à elle, concerne une difficulté déjà constatée. La vulnérabilité énergétique permet d'identifier les ménages qui, sans être forcément en difficulté aujourd'hui, sont fragiles face aux dépenses énergétiques estimées, en raison de leurs revenus ou des caractéristiques

► 1. Taux de vulnérabilité par intercommunalité francilienne ou arrondissement parisien en 2021



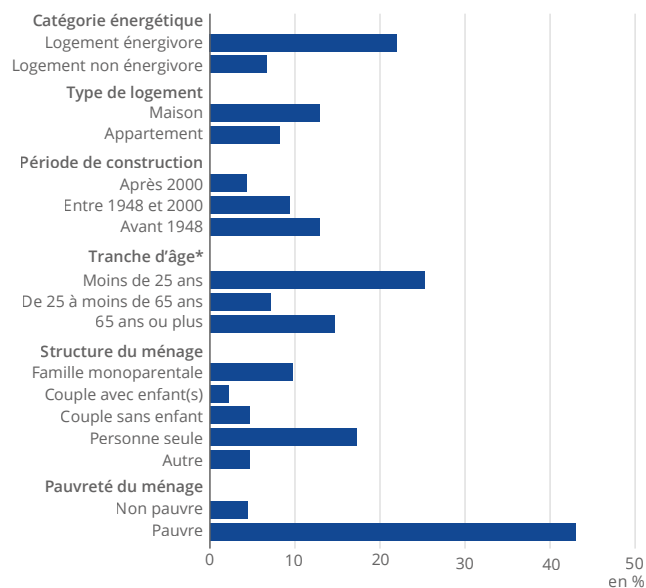
Lecture : Dans la communauté d'agglomération Étampois Sud-Essonnes, 13,6 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.

Champ : Ménages vivant en Île-de-France au 1^{er} janvier 2022 et dont le revenu disponible annuel est positif.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

► 2. Taux de vulnérabilité des ménages et répartition des ménages vulnérables selon diverses caractéristiques

a - Taux de vulnérabilité des ménages



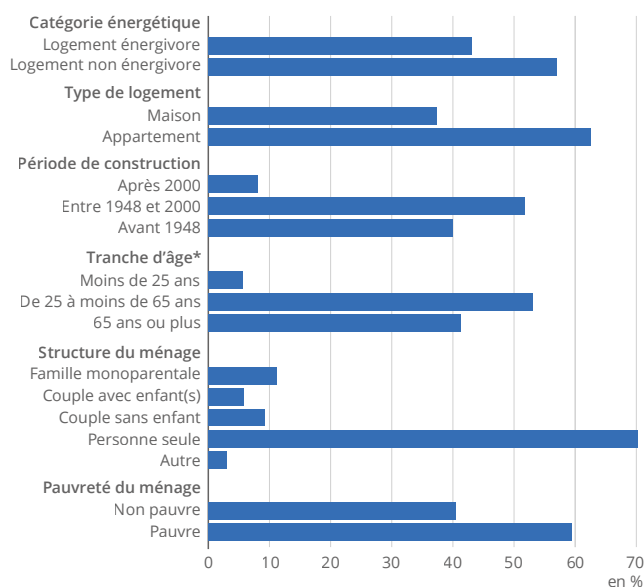
* Tranche d'âge de la personne de référence.

Lecture : 22 % des ménages franciliens vivant dans des logements énergivores sont en situation de vulnérabilité énergétique.

Champ : Ménages vivant en résidence principale en Île-de-France au 1^{er} janvier 2022, avec un revenu disponible positif.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

b - Répartition des ménages vulnérables



* Tranche d'âge de la personne de référence.

Lecture : Parmi les ménages franciliens vulnérables énergétiquement, 43,1 % vivent dans un logement énergivore.

Champ : Ménages en situation de vulnérabilité énergétique vivant en résidence principale en Île-de-France au 1^{er} janvier 2022, avec un revenu disponible positif.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

thermiques de leur logement. Ces ménages seraient donc susceptibles de basculer en situation de précarité. Les enjeux de la vulnérabilité sont à la fois d'ordre environnemental et social.

La vulnérabilité énergétique recouvre des réalités territoriales contrastées, liées aux caractéristiques des ménages, des logements et des territoires. À l'échelle régionale, les écarts de revenus, la structure du parc de logements et les modes de chauffage contribuent à des situations différenciées face aux dépenses d'énergie.

Une part de ménages vulnérables plus faible en Île-de-France que dans le reste du territoire national

En France, en 2021, la moitié des ménages consacrent plus de 4,6 % de leur **revenu disponible** aux **dépenses énergétiques dites « conventionnelles »** liées au logement, c'est-à-dire pour maintenir un confort thermique standard ► **pour comprendre**. Ceux qui dépensent au moins le double (9,2 %) sont considérés comme étant en situation de vulnérabilité énergétique.

En Île-de-France, environ 470 000 ménages se trouvent dans cette situation, soit 9,5 % d'entre eux ► **figure 1**.

La proportion de ménages vulnérables en Île-de-France est près de deux fois

inférieure à celle observée en France métropolitaine (17,4 %). La région francilienne est la région la moins exposée, suivie de la Corse (11,4 %) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (11,5 %). À l'opposé, la vulnérabilité énergétique est sensiblement plus fréquente en Bourgogne-Franche-Comté (24,0 %) et dans les Hauts-de-France (22,7 %).

Les écarts de vulnérabilité énergétique entre les régions reflètent essentiellement les caractéristiques du parc de logements (type, isolation, mode de chauffage), les revenus des ménages et les conditions climatiques propres à chaque région. L'Île-de-France conjugue des caractéristiques favorables, avec un fort taux de logements collectifs et des modes de chauffage moins coûteux qu'ailleurs. La population bénéficie aussi de revenus plus élevés que dans les autres régions, du fait notamment de sa structure socio-démographique, avec des parts de cadres et de diplômés du supérieur plus élevées qu'ailleurs. Enfin, l'incidence climatique est très faible comparativement aux autres régions, où elle peut être favorable, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou défavorable, comme dans le Grand Est.

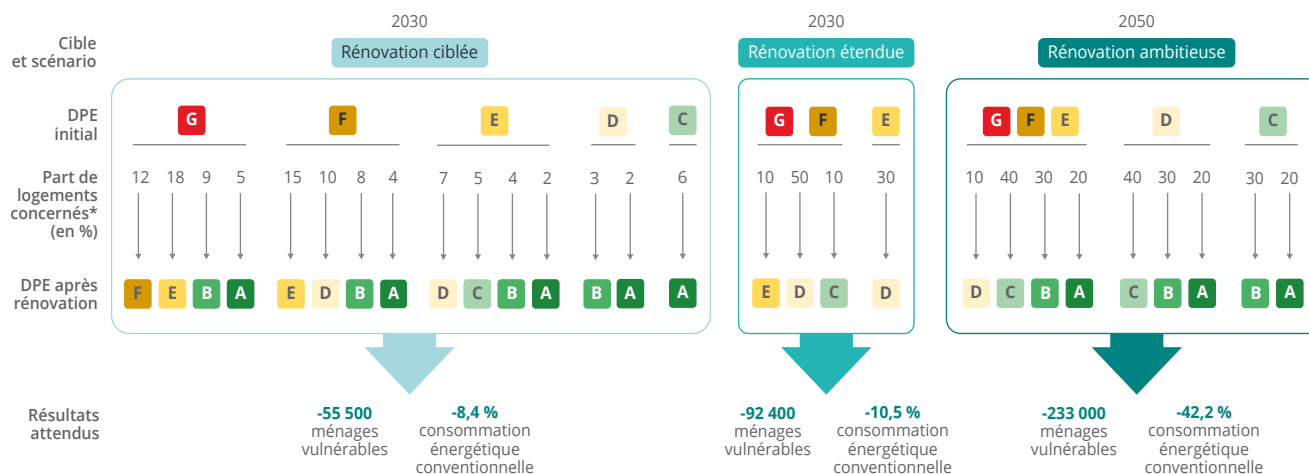
En 2021, la dépense énergétique conventionnelle des ménages dans la région s'établit en moyenne à 1 570 euros par an contre 1 730 euros en France métropolitaine. À l'échelle des intercommunalités, la dépense énergétique conventionnelle moyenne

est inférieure à 1 570 euros dans la très grande majorité des établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris et des arrondissements parisiens. Seuls font exception deux EPT situés à l'Est, Grand Paris Grand Est en Seine-Saint-Denis et Grand Paris Sud Est Avenir dans le Val-de-Marne, ainsi que cinq arrondissements dans l'ouest de Paris. La facture moyenne dépasse même 2 160 euros dans quelques établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) aux franges de la région. Cela concerne par exemple le Gâtinais Val-de-Loing et Bassée-Montois, en Seine-et-Marne, le Pays Houdanais dans les Yvelines, ou encore Vexin Centre dans le Val-d'Oise.

Une moindre vulnérabilité au cœur de la région, à l'exception de la Seine-Saint-Denis

La répartition des revenus en Île-de-France vient modifier sensiblement la géographie de la vulnérabilité dans la région, au regard de ce qui découlerait des seules caractéristiques du parc de logements. Ainsi, la part de ménages vulnérables s'échelonne de 6,5 % dans les Hauts-de-Seine à 12,8 % en Seine-Saint-Denis. À Paris (8,7 %) et dans les Yvelines (8,4 %), la proportion de ménages vulnérables est inférieure à la moyenne régionale, tandis qu'elle s'en rapproche dans l'Essonne et le Val-de-Marne. À l'inverse, la vulnérabilité énergétique est

► 3. Simulation des effets possibles de la rénovation à prix inchangés



* Part de logements concernés, dans la classe énergétique de départ, par une évolution vers la classe énergétique d'arrivée.

Lecture : Dans le scénario de rénovation étendue, 92 400 ménages ne seraient plus vulnérables. De plus, cette rénovation entraînerait une baisse de 10,5 % de la consommation énergétique conventionnelle.

Champ : Ménages vivant en résidence principale en Île-de-France au 1^{er} janvier 2022 et dont le revenu disponible annuel est positif.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

plus fréquente dans le Val-d'Oise (10,1 %) et en Seine-et-Marne (11,7 %).

Le **niveau de vie** plus élevé contribue à minorer la vulnérabilité énergétique à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. C'est le cas dans quelques intercommunalités yvelinoises où la dépense conventionnelle est élevée. A contrario, la Seine-Saint-Denis est le seul département francilien où un effet « revenu » fait augmenter le taux de vulnérabilité. Les dépenses énergétiques conventionnelles y sont certes plus faibles (1 450 euros en moyenne par an contre 1 570 euros dans la région), mais le niveau de vie médian est nettement inférieur à celui de la région (19 000 euros contre 25 000 euros).

Six ménages exposés à la vulnérabilité sur dix sont pauvres

Dans la région, 43,0 % des ménages vivant sous le **seuil de pauvreté** sont en situation de vulnérabilité énergétique, contre seulement 4,4 % des ménages non pauvres ► **figure 2**. Compte tenu de la proportion de ménages pauvres dans la région (16,1 %), il en résulte que la majorité des ménages vulnérables (six sur dix) vivent sous le seuil de pauvreté. Cependant, des disparités s'observent entre les départements franciliens. La part des ménages vulnérables vivant sous le seuil de pauvreté décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur de la région, passant de 77 % à Paris à moins d'un sur deux dans la plupart des départements de grande couronne. Dans ces départements, même des ménages non pauvres doivent consentir à des dépenses énergétiques importantes au regard de leurs revenus, liées aux

caractéristiques de leur habitat, tandis que les ménages vulnérables à Paris sont essentiellement des ménages sous le seuil de pauvreté.

Les situations de vulnérabilité énergétique varient selon la composition familiale du ménage. Ainsi, les couples avec enfant(s) sont les ménages les moins exposés à la vulnérabilité énergétique (2,2 %). Au contraire, les personnes seules, qui représentent 70 % des ménages vulnérables, sont les plus exposées (17,2 %). Par ailleurs, les familles monoparentales sont plus exposées à la vulnérabilité énergétique que les couples avec ou sans enfant(s). Cela s'explique par leur niveau de vie en moyenne plus faible. Néanmoins, leur accès plus fréquent aux logements sociaux, souvent plus récents et mieux isolés, vient un peu contrebalancer cet effet.

La proportion de ménages vulnérables varie sensiblement selon l'âge de la personne de référence. La vulnérabilité touche fortement les ménages jeunes (moins de 25 ans) : 25,2 % d'entre eux sont concernés. Elle est aussi élevée chez les ménages les plus âgés (65 ans ou plus), avec un taux de 14,6 %. Entre ces deux âges, la vulnérabilité est sensiblement moins fréquente (7,1 %).

Le statut d'occupation d'un logement est aussi un facteur discriminant quant à la situation de vulnérabilité énergétique. La situation francilienne diffère de celle du reste de la France métropolitaine. Ainsi, les locataires du parc privé francilien sont les plus touchés par la vulnérabilité énergétique (11,1 %), devant les locataires du parc social (9,2 %) et les propriétaires (8,8 %), alors que, au niveau national, les propriétaires sont les plus affectés.

La forte proportion de logements collectifs en Île-de-France est un facteur favorable

La forte proportion de logements collectifs en Île-de-France (73 % contre 44 % en France) se traduit par une moindre vulnérabilité énergétique des ménages franciliens. Comme au niveau national, ceux-ci y sont moins exposés lorsqu'ils résident dans un logement collectif. Ainsi, la part des ménages vulnérables dans la région est sensiblement plus faible parmi ceux vivant en appartement (8,2 %) que parmi ceux vivant dans une maison (12,9 %). Le taux de vulnérabilité énergétique dans les logements collectifs est inférieur au taux régional moyen (9,5 %) dans tous les départements, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, spécificité liée à la faiblesse du niveau de vie de ses habitants.

L'exposition à la vulnérabilité énergétique atteint 9,4 % pour les ménages utilisant le chauffage au gaz naturel, qui concerne plus de quatre logements sur dix. Elle est légèrement moins élevée pour ceux se chauffant à l'électricité (8,3 %) ou mobilisant des énergies renouvelables (bois, granulés, plaquettes ou réseaux de chaleur) (8,2 %). Ces dernières concernent 17,2 % de l'ensemble des ménages, part importante due à la présence des réseaux de chaleur dans les zones densément peuplées de la région. En revanche, les ménages chauffés au fioul ou avec une autre énergie fossile (GPL, propane, butane ou charbon) sont bien plus fortement exposés à la vulnérabilité énergétique (22,5 %), mais ils ne constituent que 6,1 % des ménages franciliens.

En Île-de-France, le taux de vulnérabilité augmente progressivement avec l'ancienneté du parc. Ainsi, 13 % des

ménages résidant dans des logements construits avant 1948 y sont exposés et 11 % dans les logements bâtis entre 1948 et 1974, contre moins de 5 % pour ceux construits après 2000. L'évolution des normes a permis d'améliorer l'isolation des constructions. Par ailleurs, l'équipement des logements avec un chauffage au fioul s'est également fortement réduit compte tenu de l'évolution des prix de cette énergie depuis 50 ans.

Les logements peuvent être aussi caractérisés par leur niveau de performance énergétique, déterminé par le **diagnostic de performance énergétique (DPE)**. Plus de sept ménages franciliens vulnérables sur dix résident dans un logement peu performant du point de vue thermique, soit les logements des classes E, F et G, taux similaire à celui observé au niveau national, contre moins de la moitié pour l'ensemble des ménages franciliens.

Plus la performance énergétique des logements est faible, plus la part des ménages vulnérables augmente. Ainsi, 3 % des ménages franciliens vivant dans des logements parmi les mieux classés (B) sont vulnérables contre 18 % des ménages résidant dans un logement classé énergivore (F) et 28 % dans un logement très énergivore (G).

La rénovation énergétique massive permet de baisser les dépenses et la vulnérabilité énergétiques

La connaissance de l'impact des différents facteurs sur la vulnérabilité énergétique des ménages permet d'effectuer des simulations relatives au nombre de ménages qui seraient affectés par l'évolution de l'un de ces facteurs. Deux hypothèses distinctes ont été explorées : d'une part, une forte hausse des prix de l'énergie, d'autre part, une accélération de la rénovation des logements.

Une hausse de 50 % des prix de l'énergie d'ici 2030, accompagnée d'une progression des salaires de 10 %, ferait basculer près de 257 000 ménages supplémentaires dans la vulnérabilité énergétique en Île-de-France. Le taux régional atteindrait alors 14,8 %, contre 9,5 % aujourd'hui.

À l'inverse, une politique de rénovation du parc résidentiel pourrait réduire significativement l'exposition des ménages. Trois scénarios ont été simulés, deux à l'horizon 2030 et un à

l'horizon 2050 ► **figure 3**. Le scénario dit « ciblé », conforme aux objectifs régionaux actuels, entraînerait une baisse de 55 000 ménages vulnérables (soit une baisse du taux de vulnérabilité de 1,1 point). Le scénario « étendu », portant sur la rénovation de 70 % des logements de classe F ou G et 30 % de ceux de classe E, permettrait de réduire la vulnérabilité de plus de 90 000 ménages et réduirait de 10,5 % la consommation énergétique conventionnelle. Enfin, un scénario plus ambitieux, cohérent avec la stratégie

nationale bas carbone en vigueur, diviserait par deux le nombre de ménages vulnérables d'ici 2050 : 233 000 ménages sortiraient de la vulnérabilité et la consommation énergétique régionale diminuerait de 42 %.

Lauren Berthelot, Marwan Hadour (Insee),
Thuriane Mahé, Romain Parent (Drihl),



Retrouvez davantage de données associées
à cette publication sur insee.fr

► Pour comprendre

Cette étude repose sur les **diagnostics de performance énergétique (DPE)**, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, compilés par l'**Ademe**. Les modifications des DPE des petits logements prévues dans l'arrêté paru en juillet 2024 ont été prises en compte.

Un travail d'appariement avec les logements du **Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)** 2022 a été effectué. Cette source de données géolocalisées, issue de divers fichiers fiscaux, fournit des informations sur le parc de logements et le profil de leurs occupants. Les données ainsi produites, qui couvrent une partie seulement de l'ensemble des résidences principales métropolitaines, ont été pondérées par calage, afin de retrouver les structures essentielles du parc immobilier au 1^{er} janvier 2023.

Pour chaque logement, des dépenses énergétiques conventionnelles sont calculées en fonction des DPE effectivement réalisés pour des logements dans le voisinage et des caractéristiques connues du logement (surface, mode de chauffage notamment), sous l'hypothèse du maintien d'un confort thermique standard dans le logement. Ces dépenses sont donc, par construction, indépendantes des comportements énergétiques réels des occupants. Les dépenses réelles peuvent être inférieures, par exemple lorsqu'un ménage vit dans un logement sous-occupé, et ne chauffe pas l'ensemble des pièces. À l'inverse, elles peuvent être supérieures si le confort thermique recherché dépasse le standard (19 °C en présence des occupants, 16 °C le reste du temps).

► Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage est celui dont il dispose pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Les **dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat** correspondent à un usage standard du logement occupé et portent sur cinq usages de l'énergie pour le logement : le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et la ventilation. Le chauffage et l'eau chaude représentent en France plus de 95 % des dépenses énergétiques considérées ici.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc identique pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée (1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine.

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** renseigne sur la performance énergétique d'un logement en évaluant consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre conventionnelles au m², pour un usage standard. L'étiquette A à G attribuée dépend ainsi des caractéristiques du bâti (dont les combustibles utilisés) et de l'ampleur des besoins du fait du climat local. Les logements classés F et G sont dits « énergivores ».

► Pour en savoir plus

- Berthelot L., Hadour M., Mahé Th., Parent R., « La vulnérabilité énergétique des logements en Île-de-France », *Insee Dossier Île-de-France* n° 11, à paraître en avril 2026.
- Lenzi É., Masson K., Mora V., Prusse S., « [Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021](#) », *Insee Analyses* n° 106, avril 2025.
- [Tableau de bord 2024 de la précarité énergétique](#), Observatoire national de la précarité énergétique, édition décembre 2024.

